

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 728 PERSONNEL INDIGENE

n° 728

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 18 du 15/09/1943

Date de publication

9 septembre 1943

Date du numéro

15 septembre 1943

### TEXTE INTÉGRAL

Le salaire du nommé AHMED ALL chauffeur auxiliaire en service au Cercle de Dikhil est porté à 1.100 francs MILLE CENT FRANCS par mois à compter du 1er Septembre 1943.